

Bilan Carbone® ICDC 2024

Pourquoi réaliser un Bilan carbone ?

Au regard des enjeux actuels et des différents objectifs fixés par les gouvernements, les entreprises sont incitées à mesurer l'impact « carbone » généré par leurs activités. En effet, l'article L229-25 du Code de l'Environnement impose aux personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés de mettre à jour et rendre public un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) tous les 4 ans.

Le **Bilan Carbone®** est un **outil de diagnostic** qui permet d'analyser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités d'une entreprise.

Les résultats serviront à élaborer un **plan d'actions** visant à réduire l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement.

À moyen et long terme, l'idée est :

- ❖ D'avoir une vision détaillée, poste par poste, de l'impact de son activité sur l'environnement
- ❖ D'agir pour réduire ses émissions
- ❖ De sensibiliser et d'impliquer les parties prenantes de l'entreprise

Résultat ICDC 2024 :

22 241 tonnes eq. CO₂, l'équivalent de :



+ 10 000 allers-
retours Paris-New-
York en avion



+ 2 500 tours de la
terre en voiture



+ 300 000 000
heures de streaming
vidéo

Une baisse de 14 % par rapport à l'année 2023*

* actualisation 2023 : 25 959 T eq. CO₂

Evolution Bilan Carbone des années : 2019 à 2024

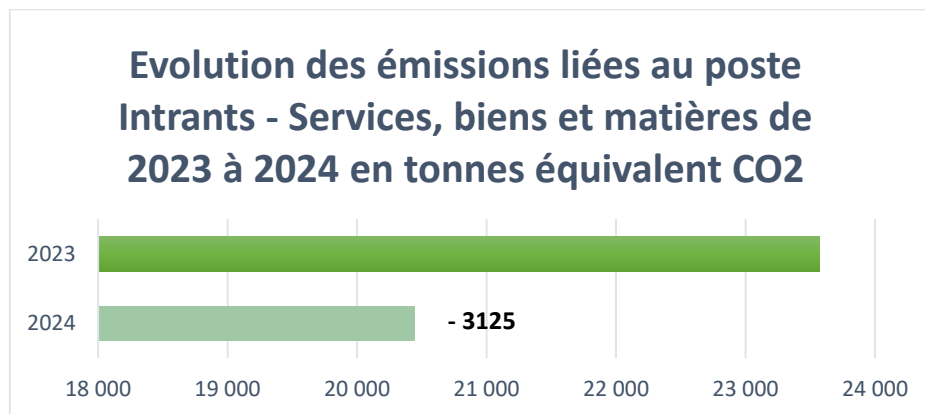
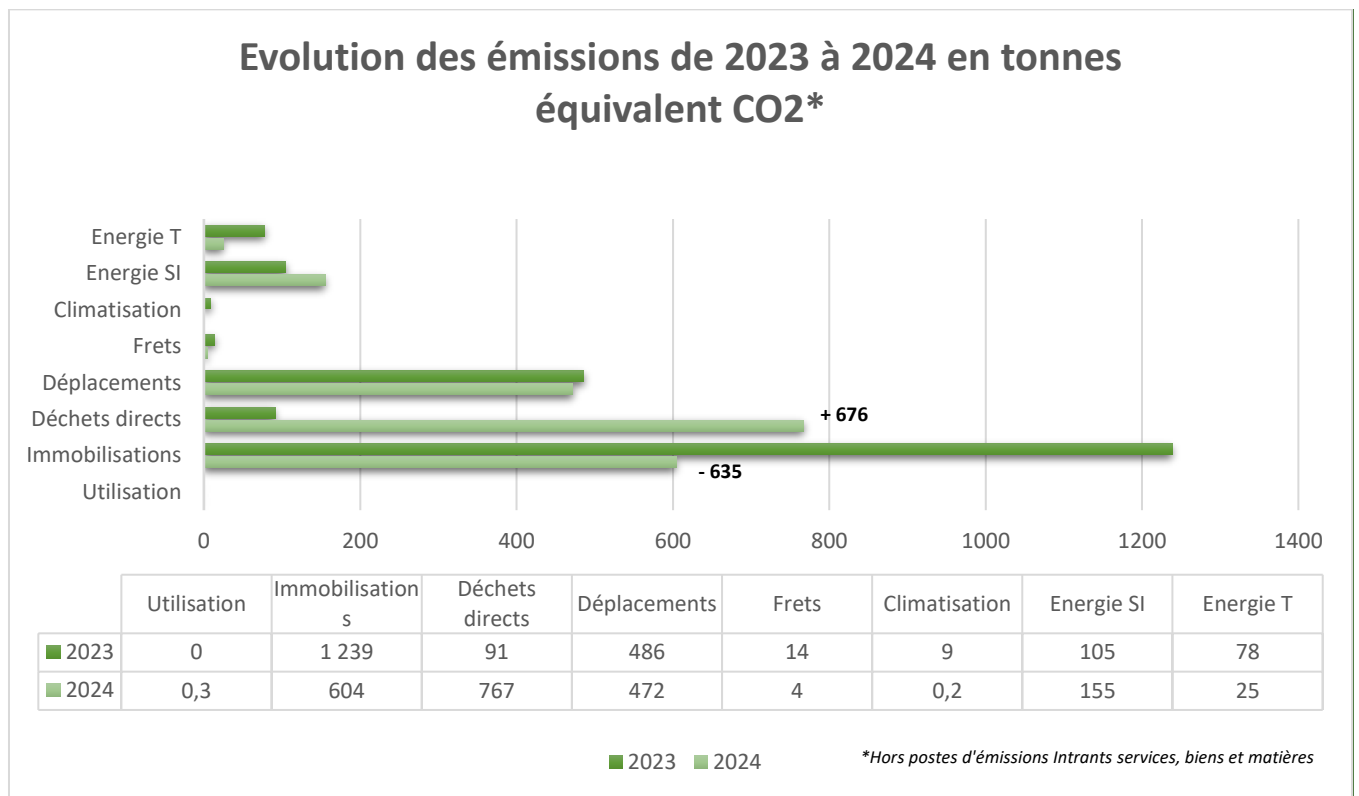
	2019*	2024	2024 Vs 2019*
Total	32 791	22 241	- 32%
Par effectif	38,00	19,6	- 48%

Les résultats présentés dans ce tableau s'intègrent dans la trajectoire de décarbonation de l'établissement public de la caisse des dépôts. Pour rappel, l'objectif est d'atteindre une baisse de 46% d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur et par an entre 2019 et 2030.

Les postes d'émissions

Postes d'émissions	Emissions en tonne CO2 eq	Répartition en %
Intrants – services, biens et matières	20 448	91,9 %
Déchets directs	767	3,45 %
Immobilisations	604	2,7 %
Déplacements	472	2,1 %
Energie SI	155	0,69 %
Energie T	25	0,11 %
Fret	4	<1 %
Utilisation	0,3	<1 %
Climatisation	0,2	<1 %

Evolution des émissions de GES d'ICDC entre 2023 et 2024



Analyse synthétique

Au regard du bilan carbone de 2023, le graphique ci-dessus montre une continuité des efforts en termes de réduction des émissions, notamment concernant celles des intrants services, biens et matières ainsi que celles des immobilisations. Néanmoins, certains postes d'émissions témoignent d'une tendance inverse : les déchets directs sont un des postes qui illustrent une augmentation d'émissions par rapport à l'année dernière.

Voici quelques explications permettant l'interprétation de ces résultats :

- ❖ **Intrants services, biens et matières** : Le poste d'émissions intrants services fait allusion à tous les produits, matériaux et services que l'entreprise achète et utilise dans le cadre de son



activité. Quant aux intrants biens et matières, il correspond aux émissions liées aux achats de biens hors émissions indirectes liées aux consommations.

C'est le poste le plus important en termes d'émissions au regard de l'année 2023 et 2024. Cependant, on constate une réduction de ces dernières, signe d'une amélioration dans ce secteur. Cette évolution est liée à la méthode de calcul des ratios monétaires, qui corrige les données en tenant compte de l'inflation appliquée aux achats ou locations de biens et de services.

- ❖ **Immobilisations** : Ce poste d'émissions recouvre l'ensemble des émissions liées à la fabrication matérielle de biens durables ainsi que l'achat ou la location longue durée de ces biens.
- ❖ **Déchets directs** : Les émissions liées à ce poste sont en hausse par rapport à l'année 2023, en raison des émissions des déchets DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) notamment.